



PROCÈS-VERBAL DU CONSEIL DE LA MUNICIPALITÉ RÉGIONALE DE COMTÉ DE PONTIAC

Procès-verbal de l'assemblée du conseil de la Municipalité régionale de comté de Pontiac tenue lundi, le 17 septembre 2018 compter de 18h37 heures, à Campbell's Bay, sous la présidence de madame Jane Toller préfète, et à laquelle sont présents :

Minutes of the meeting of the Regional County Municipality of Pontiac Council, held on Monday, September 17th 2018 at 6:37 p.m. in Campbell's Bay, under the chairmanship of the warden Ms. Jane Toller and to which are present:

Présences :

M. John Armstrong, Le conseiller régional
 M. Maurice BEAUREGARD, Le conseiller régional
 Mme Lynne Cameron, La conseillère régionale
 Mme Nancy Dagenais, Greffière
 Mme Karen Daly Kelly, La conseillère régionale
 M. GILLES DIONNE, Le conseiller régional
 M. Régent Dugas, Directeur du territoire
 M. Alain Gagnon, Le conseiller régional
 M. Donald Gagnon, Le conseiller régional
 M. Allard Gaston, Le conseiller régional
 M. Jim Gibson, Le conseiller régional
 Mme Natacha Guillemette, Adjointe administrative
 Mme TOLLER JANE, La Préfète
 M. Gabriel Lance, Directeur adjoint
 Mme Colleen Larivière, La conseillère régionale
 Mme Kim Lesage
 M. Carl Mayer, Le conseiller régional
 M Serge Newberry, Le conseiller régional
 M. Brent Orr, Le conseiller régional
 Mme Doris Ranger, La conseillère régionale
 M. David Rochon, Le conseiller régional
 M. Bernard Roy, Directeur général et secrétaire trésorier
 M. Winston Sunstrum, Le conseiller régional
 Mme Annie Vaillancourt, Comptable CPA
 Mme Kim Villeneuve, La conseillère régionale

Absences :

Mme Sandra Murray, La conseillère régionale

Patty Moffat en remplacement de Mme Sandra Murray.

ORDRE DU JOUR

- 1 OUVERTURE ET PRÉSENCE | OPENING AND ATTENDANCE
- 2 DENONCIATION D'INTÉRÊTS OU CONFLIT AVEC LES PROCÈS VERBAUX | DENONCIATION OF INTEREST OR CONFLICT WITH THE MINUTES
- 3 LECTURE ET ADOPTION DE L'ORDRE DU JOUR | READING AND ADOPTION OF THE AGENDA
- 4 ADOPTION DES PROCÈS VERBAUX DES DERNIÈRES RENCONTRES | ADOPTION OF THE MINUTES OF THE LAST MEETINGS
- 5 ÉVÈNEMENTS | EVENTS | ANNONCES | ANNOUNCEMENTS
- 6 RENDEZ VOUS DE L'ENVIRONNEMENT
- 7 PÉRIODE DE QUESTIONS PUBLIQUE | PUBLIC QUESTION PERIOD
- 8 PRESENTATIONS
- 9 ADMINISTRATION GÉNÉRALE | GENERAL ADMINISTRATION
 - 9.1 TRANSCOLLINES - SERVICE DE TRANSPORT INTERURBAIN SUR LA 148
 - 9.2 BUDGET DE FONCTIONNEMENT - TABLE DES PRÉFETS DE L'OUTAOUAIS
 - 9.3 ACHAT D'ÉQUIPEMENTS - PLIU - (PLAN LOCAL D'INTERVENTION EN URGENGE)
 - 9.4 MODIFICATION AU SCHÉMA DE COUVERTURES DE RISQUES EN SÉCURITÉ INCENDIE DE LA MRC DE PONTIAC
 - 9.5 ASSOCIATION TOURISME PONTIAC - NOMINATION DE MEMBRES
- 10 FINANCES
- 11 GESTION DU TERRITOIRE | MANAGEMENT OF TERRITORY

- 11.1 APPROBATION RÉSOLUTION PPCMOI À BRISTOL
- 11.2 RÉSOLUTION OGAT
- 11.3 RÈGLEMENT 214-2015
- 11.4 RÈGLEMENT 2018-08 PORTANT SUR L'ANNEXION D'UNE PARTIE DE FORT-COULONGE PAR MANSFIELD-PONTEFRACT
- 11.5 TAUX POUR LES BAUX DE VILLÉGIATURE | RATES FOR LEASES
- 12 INGÉNIEUR | ENGINEER
 - 12.1 APPROBATION D'ACCOMPAGNEMENT DANS LA PRÉPARATION DE PLANS ET DEVIS POUR TRAVAUX PPJ,
 - 12.2 DENEIGEMENT | SNOW REMOVAL
- 13 DÉVELOPPEMENT ÉCONOMIQUE | ECONOMICAL DEVELOPMENT
 - 13.1 RECOMMANDATION DU COMITÉ D'INVESTISSEMENT | INVESTMENT COMMITTEE RECOMMENDATIONS
 - 13.2 CANAMEX
 - 13.3 ENTENTE AVEC LES MAISONS DES JEUNES DU PONTIAC
 - 13.4 RÉTABLIR LA NOMINATION DE SERGE NEWBERRY SUR LE COMITÉ DU GIT
- 14 CORRESPONDANCE - COURRIEL | CORRESPONDENCE - EMAIL
 - 14.1 APPUI À LA MUNICIPALITÉ DE MANSFIELD-ET-PONTEFRACT DANS SA VOLONTÉ DE FAIRE PARTIE DU RÉSEAU DES VILLAGES RELAIS CONJOINTEMENT AVEC LA MUNICIPALITÉ DE FORT-COULONGE
- 15 DIVERS | MISCELLANEOUS
 - 15.1 YOUTH COUNCIL | CONSEIL JEUNESSE
 - 15.2 APPUI EN PRINCIPE POUR LE PROJET D'UN PARC NATIONALE À L'ÎLE-DU-GRAND-CALUMET
 - 15.3 Avis - Renouvellement d'une autorisation de sentier multifonctionnel - 720 265 00 000
- 16 HUIS CLOS FLOTTANT | FLOATING IN-CAMERA
- 17 FERMETURE | CLOSING

1 OUVERTURE ET PRÉSENCE | OPENING AND ATTENDANCE

RESOLUTION

C.M. 2018-09-01

Il est proposé par la préfète madame Toller et résolu d'ouvrir la session régulière du conseil régional de la MRC Pontiac pour le 17 septembre 2018 à 18:37:42..

ADOPTÉE

It is moved by Warden Toller and resolved that the Regular Session of the Regional Council of the MRC Pontiac for September 17th 2018.

CARRIED

2 DENONCIATION D'INTÉRÊTS OU CONFLIT AVEC LES PROCÈS VERBAUX | DENONCIATION OF INTEREST OR CONFLICT WITH THE MINUTES

Conseiller régional M. Winston Sunstrum déclare un conflit d'intérêt avec le point 5
Regional Councillor Mr. Winston Sunstrum declares a conflict of interest on item no. 5

Préfète Toller déclare un conflit d'intérêt avec le point 12.2
Warden Toller declares a conflict of interest on item no. 12.2

Conseillère régionale madame Karen Kelly déclare un conflit d'intérêt avec le point 12.1.
Regional Councillor Mrs. Karen Kelly declares a conflict of interest on item no. 12.1.

3 LECTURE ET ADOPTION DE L'ORDRE DU JOUR | READING AND ADOPTION OF THE AGENDA

RESOLUTION

C.M. 2018-09-02

Il est proposé par le conseiller régional monsieur Donald Gagnon et résolu d'adopter l'ordre du jour tel que modifié.

ADOPTÉE

It is moved by Regional councillor Mr. Donald Gagnon and resolved to adopt the agenda as modified.

CARRIED

4 ADOPTION DES PROCÈS VERBAUX DES DERNIÈRES RENCONTRES | ADOPTION OF THE MINUTES OF THE LAST MEETINGS

RESOLUTION

C.M. 2018-09-03

Il est proposé par la conseillère régionale madame Colleen Larivière et résolu d'adopter le procès verbal de la rencontre du conseil régional de la MRC Pontiac

ADOPTÉE

It is moved by Regional councillor Mrs. Colleen Larivière and resolved to adopt the minutes of the meeting of the Pontiac Regional County Municipality.

CARRIED**5 ÉVÈNEMENTS | EVENTS | ANNONCES | ANNOUNCEMENTS**

MRC: ODO Forum, October 11th, 8:30 am., on Outaouais border issues

- Wakefield-La Pêche Center,
- Pontiac Forum 2018 (Social & Community Development)
 - November 16th 2018, at Campbell's Bay RA
- Centraide 2018 Campaign launch
 - Little Red Wagon October 4th, with Lawrence Cannon

Sheenboro:

September 29th at 1pm

- **Valley radio live from the hunt camp happening at the Darkhorse lodge in Sheenboro**

You will be treated to an afternoon of music and a pot luck meal served at the end of the day

Don't forget to bring your lawn chair and something to drink

October 13th.

- Scenic bus tour, Allumette, Chichester and Sheenboro

Begins at Island Brae with a breakfast at 8am

In Sheenboro you will be treated to tea/coffee and homemade cookies. Also quilts will be displayed made by Sheen ladies

Chichester:

October 27 Pontiac West Fire Dept Halloween Dance 8pm to 1 am

Thorne:

- Oktoberfest - Starting on September 28th

Bryson

- Tournoi de balle - 21-22-23 septembre - Ball tournament - to revamp outdoors skating rink

Shawville - is selling bricks to build a walkway to the gazebo in the park 3 sizes - price based on size - 4x4 to 12x12 - fit logos etc... most expensive is 200\$, least expensive is 50\$

Portage du Fort - Family day at park on September 22nd starting at 10 am.

Fort Coulonge - soirée de poésie - école Poupore - and 2 exhibition games - sunday sep 23 and saturday 29

Mansfield-et-Pontefract - golf tournament last weekend for the Chutes

Alleyn-et-Cawood - Bethany hall - 6 october - dinner to raise money.

Litchfield - Euchre tournament - October 20th - to raise money for the hall.

Campbell's Bay - October 12th - fashion show fundraiser for Friends of St-Joseph's Manor contact Charlene Moore for tickets - \$25.

6 RENDEZ VOUS DE L'ENVIRONNEMENT

Nous enregistrons le départ de monsieur Winston Sunstrum à 18:47:36

We note the departure of Mr Winston Sunstrum at 18:47:36

INFORMATION**Évènement organisé dans le cadre du plan de communication du PGMR 2016-2020**

5 à 7 animé par Enviro Éduc-Action sur les thèmes suivants :

- Réduction à la source : vers le Zéro déchet!
- À la maison
- À l'école ou au travail
- Dans les événements
 - Composter en milieu rural, c'est possible!
- À la maison
- À l'école ou au travail

- Innovations communautaires

Entrée gratuite et des bouchées seront offertes.

non-official translation

**Event organized as part of the communication plan of the Residual Material Management Plan 2016-2020
5 to 7 animated by Enviro Éduc-Action on the following themes :**

- Source reduction: moving toward zero waste!
- At home
- At school or at work
- In the events
 - Composting in rural area, it's possible!
- At home
- At school or at work
- Community innovations

Free admission and appetisers will be served.

Nous enregistrons le retour de monsieur Winston Sunstrum à 18:48:16.
We register the return of Mr. Winston Sunstrum at 18:48:16.

7 PÉRIODE DE QUESTIONS PUBLIQUE | PUBLIC QUESTION PERIOD

Aucun - None

8 PRESENTATIONS

Aucun - None

9 ADMINISTRATION GÉNÉRALE | GENERAL ADMINISTRATION

9.1 TRANSCOLLINES - SERVICE DE TRANSPORT INTERURBAIN SUR LA 148

RESOLUTION

C.M. 2018-09-04

ATTENDU QUE le ministère des Transports, de la mobilité durable et de l'électrification des transports (MTMDET) a renouvelé, pour la période 2018-2020, son Programme d'aide au développement du transport collectif (PADTC);

ATTENDU QUE la MRC de Pontiac est admissible à la section 2.3.1 « Aide financière pour le maintien et l'amélioration de services exploités en vertu d'un permis de la Commission des transports du Québec » du volet II du PADTC qui prévoit une aide financière du Ministère qui est égale au triple de la contribution financière du milieu municipal, jusqu'à concurrence de 150 000\$ par année, par projet;

ATTENDU que la MRC de Pontiac a décidé, par voie de résolution de son conseil (n° 2016-06-31), de confier à Transcollines le mandat d'organiser et assurer la gestion d'un service de transport interurbain sur l'axe de la route 148 sur le territoire de la MRC de Pontiac et de la municipalité de Pontiac;

ATTENDU qu'un protocole d'entente est intervenu à cet effet le 7 septembre 2016 entre la MRC de Pontiac, la municipalité de Pontiac et Transcollines;

ATTENDU qu'une demande de soutien financier de 128 625\$ a été déposée à cet effet par la MRC de Pontiac auprès du MTMDET pour couvrir les frais d'exploitation du service jusqu'au 16 octobre 2018;

ATTENDU QUE ladite demande a été approuvée par le MTMDET et que le financement du service a été complété par une contribution financière de la municipalité de Pontiac, de la municipalité de Pontiac, ainsi que les revenus de vente de titres de transport aux usagers pour couvrir les frais d'exploitation du service jusqu'au 16 octobre 2018;

ATTENDU QUE le soutien financier du MTMDET vient à échéance et qu'il y a lieu de le renouveler;

ATTENDU QUE le déficit d'opération prévu est de 187 750\$ et que le financement provincial prévoit que le MTMDET triple la contribution municipale pour couvrir ce déficit;

ATTENDU QUE les prévisions financières pour la période du 17 octobre 2018 au 16 octobre 2019 se présentent comme suit :

ATTENDU QUE la MRC des Collines-de-l'Outaouais et la municipalité de Pontiac prévoient soutenir la présente demande d'aide financière;

IL EST PROPOSÉ PAR LA CONSEILLÈRE RÉGIONALE MADAME KIM CARTIER VILLENEUVE ET ADOPTÉ À L'UNANIMITÉ;

DE RENOUELER le mandat confié à Transcollines pour organiser et assurer la gestion d'un service de transport interurbain sur l'axe de la route 148 sur le territoire de la MRC de Pontiac et de la municipalité de Pontiac conformément aux droits et obligations liés au permis 6-M-001494-008A;

QUE LE MAINTIEN du service est conditionnel à l'obtention d'une confirmation écrite de la participation financière de tous les partenaires ainsi que toutes les autorisations légales requises;

QUE LE MANDAT confié à Transcollines inclus d'engager des dépenses, l'octroi de contrat, la perception de revenus d'usagers et l'autorité pour effectuer toutes transactions et signer tous documents ou ententes nécessaires à la réalisation de son mandat;

D'AUTORISER la direction générale de la MRC de Pontiac à procéder à la signature de toutes ententes nécessaires à la réalisation du présent projet, y compris avec Transcollines et le MTMDET;

QUE LA MRC DE PONTIAC assure, sous la supervision de Transcollines, la gestion temporaire de la vente des titres de transport dans ses bureaux ou tout autre endroit sur le territoire de la MRC qu'elle aura déterminé avec Transcollines;

QUE LA CONTRIBUTION financière de la MRC de Pontiac est de 31 540\$ pour une période de 12 mois, soit du 17 octobre 2018 au 16 octobre 2019;

D'AUTORISER une demande de soutien financier de 140 587\$ au MTMDET dans le cadre de la section 2.3.1 « Aide financière pour le maintien et l'amélioration de services exploités en vertu d'un permis de la Commission des transports du Québec » du volet II du PADTC pour une période de 12 mois allant du 17 octobre 2018 au 16 octobre 2019;

DE POURSUIVRE les démarches avec les partenaires impliqués pour mettre en place une solution durable et redéployer prochainement le service de transport interurbain sur l'axe de la route 148.

ADOPTÉE

non-official translation

MAINTENANCE AND BONIFICATION OF TRANSPORTATION SERVICE ALONG HIGHWAY 148

WHEREAS the Ministry of Transport, Sustainable Mobility and Transportation Electrification (MTMDET) has renewed, for the period 2018-2020, its Public Transit Development Assistance Program (PADTC);

WHEREAS the MRC Pontiac is eligible for section 2.3.1 "Financial Assistance for the Maintenance and Improvement of Services Operated Under a Québec Transportation Commission License" in Part II of the PADTC, which provides for assistance the Department's financial contribution, which is three times the municipal financial contribution, up to \$ 150,000 per year, per project;

WHEREAS the MRC Pontiac with resolution C.M. 2016-06-31, entrusted Transcollines with the mandate to organize and manage an interurban transportation service on the axis of Highway 148 on the territory of the MRC Pontiac and the Municipality of Pontiac;

WHEREAS a memorandum of understanding was signed on September 7, 2016 between the MRC Pontiac, the Municipality of Pontiac and Transcollines;

WHEREAS a request for financial support of \$128,625 has been deposited for this purpose by the MRC Pontiac from the MTMDET to cover the operating costs of the service until October 16, 2018;

WHEREAS the said request was approved by the MTMDET and that the financing of the service was completed by a financial contribution from the Municipality of Pontiac, the Municipality of Pontiac, as well as the revenues from the sale of tickets to users to cover operating costs for the service until October 16, 2018;

WHEREAS the financial support of the MTMDET expires and it is necessary to renew it;

WHEREAS the projected operating deficit is \$187,750 and that provincial funding provides for the MTMDET to triple the municipal contribution to cover this deficit;

WHEREAS the financial forecasts for the period from October 17, 2018 to October 16, 2019 are as follows:

WHEREAS the MRC des Collines-de-l'Outaouais and the Municipality of Pontiac plan to support this application for financial assistance;

IT IS PROPOSED BY THE REGIONAL COUNCILLOR MRS. KIM CARTIER-VILLENEUVE AND CARRIED UNANIMOUSLY;

TO RENEW the mandate entrusted to Transcollines to organize and manage an intercity transportation service along the route 148 highway in the MRC Pontiac and the Municipality of Pontiac territory in accordance with the rights and obligations related to the permit 6-M-001494-008A;

THAT the MAINTENANCE of the service is conditional on obtaining a written confirmation of the financial participation of all the partners as well as all the required legal authorizations;

THAT the mandate entrusted to Transcollines includes the incurring of expenses, the awarding of a contract, the collection of user revenues and the authority to carry out any transactions and sign any documents or agreements necessary for the fulfillment of its mandate;

TO AUTHORIZE the executive management of the MRC Pontiac to proceed with the signing of all agreements necessary for the realization of this project, including with Transcollines and the MTMDET;

THAT the MRC PONTIAC ensures, under the supervision of Transcollines, the temporary management of the sale of tickets in its offices or any other place in the territory of the MRC that it has determined with Transcollines;

THAT the financial contribution of the MRC Pontiac is \$31,540 for a period of 12 months, from October 17, 2018 to October 16, 2019;

TO AUTHORIZE a request for financial support of \$ 140,587 to the MTMDET under section 2.3.1 "Financial Assistance for the Maintenance and Improvement of Services Operated under a License of the Commission des transports du Québec" PADTC Stream II for a 12-month period from October 17, 2018 to October 16, 2019;

TO CONTINUE the steps with the partners involved to put in place a sustainable solution and to redeploy the long-distance transport service on the road 148 axis.

CARRIED

9.2 BUDGET DE FONCTIONNEMENT - TABLE DES PRÉFETS DE L'OUTAOUAIS

RESOLUTION

C.M. 2018-09-05

CONSIDÉRANT que le FARR va contribuer 100 000\$ par année;

CONSIDÉRANT que chaque MRC va contribuer un montant identique et que la ville de Gatineau un montant plus élevé;

Il est proposé par le conseiller régional monsieur Winston Sunstrum et résolu que la MRC de Pontiac va contribuer pour un montant de 15 000\$ par année au financement de la Conférence des préfets d'Outaouais.

ADOPTÉE

non-official translation

WHEREAS the FARR will contribute \$ 100,000 per year;

WHEREAS each MRC will contribute an identical amount and the City of Gatineau a higher amount;

It is proposed by the Regional Councillor Mr. Winston Sunstrum and resolved that the MRC Pontiac will contribute \$ 15,000 per year to finance the Conference of Prefects of the Outaouais.

CARRIED

9.3 ACHAT D'ÉQUIPEMENTS - PLIU - (PLAN LOCAL D'INTERVENTION EN URGENCE)

RESOLUTION

C.M. 2018-09-06

CONSIDÉRANT les financements disponibles pour l'achat d'équipements hors route dans le cadre de notre programme de sauvetage hors route et de notre "plan d'intervention local d'urgence" adopté par la résolution C.M. 2017-09-06;

CONSIDÉRANT que 3 soumissions ont été obtenues pour VTT côte à côte et 2 motoneiges;

CONSIDÉRANT la recommandation du comité d'administration et des finances de la MRC Pontiac;

Il est proposé par le conseiller régional monsieur Gilles Dionne et résolu de mandater M. Julien Gagnon, coordonnateur de la sécurité publique et civile, d'acheter 2 motoneiges et un véhicule côte à côte.

ADOPTÉE

non-official translation

CONSIDERING the financing available for the purchase of off-road equipment in relation to our off-road rescue program and our "plan local d'intervention en urgence (PLIU)" adopted by resolution C.M. 2017-09-06 ;

CONSIDERING 3 quotes have been obtained for 1 side-by-side and 2 snowmobiles;

CONSIDERING the recommendation of the Administration and finance working committee of the MRC Pontiac;

It is moved by Regional Councillor Mr. Gilles Dionne and resolved to mandate Mr. Julien Gagnon, Public and civil security coordinator, to purchase 1 side-by-side and 2 snowmobiles.

CARRIED

9.4 MODIFICATION AU SCHÉMA DE COUVERTURES DE RISQUES EN SÉCURITÉ INCENDIE DE LA MRC DE PONTIAC

RESOLUTION

C.M. 2018-09-07

Résolution modifiant le schéma révisé de couverture de risques en sécurité incendie de la MRC de Pontiac.

Considérant que le schéma révisé de couverture de risques en sécurité incendie de la MRC de Pontiac a été attesté par le ministre de la sécurité publique le 24 Mars 2017 et est entré en vigueur le 1^{er} Mai 2017.

Considérant Que lors de la mise en application du schéma révisé, la MRC de Pontiac a constaté qu'une erreur s'était glissée dans le tableau 7 Programme sur l'installation et la vérification du fonctionnement d'avertisseurs de fumée et inspection des risques plus élevés. Le nombre d'inspection (100% des risques à inspecter par année) des risques plus élevés (100% par année) aurait dû être de la même fréquence que dans l'action 13 des plans de mise en œuvre (20% par année);

Considérant Que cette erreur rend de ce fait la compréhension des exigences en matière d'inspection des risques plus élevés difficile parce que les fréquences indiquées sont contradictoires;

Considérant Qu'il y a lieu de faire modifier le schéma révisé pour y corriger le tableau 7 pour que les données entre le tableau 7 et l'action 13 reflètent la même fréquence;

Considérant Qu'une demande de modification doit être adressée au ministère de la Sécurité publique pour procéder à ladite correction.

Il est proposé par le conseiller régional monsieur Maurice Beauregard et résolu que le Conseil régional demande la correction du schéma de couverture de risques en sécurité incendie.

Également résolu que la MRC de Pontiac avisera le MSP que tous les bâtiments de son territoire seront minimalement inspectés aux 5 ans. Cette demande sera acheminée au MSP pour acceptation.

non-official translation

Resolution concerning the modification to the revised fire safety cover plan of the MRC Pontiac.

Whereas the revised fire safety cover plan for the MRC Pontiac was certified by the Minister of Public Security on March 24, 2017 and came into effect on May 1, 2017.

Whereas during the implementation of the revised cover plan, the MRC Pontiac found that an error had crept into Table 7 "Program on the installation and verification of the operation of smoke alarms and inspection of higher risks". The number of inspections (100% of the risks to be inspected per year) of the higher risks (100% per year) should have been of the same frequency as in action 13 of the implementation plan (20% per year);

Whereas this error thus makes the understanding of the requirements of higher risk inspection difficult because the frequencies indicated are contradictory;

Whereas it is necessary to modify the revised cover plan to correct Table 7 so that the data between Table 7 and Action 13 reflect the same frequency;

Whereas a request for modification must be sent to the Ministry of Public Security to make the correction.

It is moved by Regional Councillor Mr. Maurice Beauregard and resolved that the Regional Council request the correction of the fire safety cover plan.

Also resolved that the MRC Pontiac will advise the MSP that all buildings in its territory will be minimally inspected every 5 years. This request will be forwarded to MSP for acceptance.

9.5 ASSOCIATION TOURISME PONTIAC - NOMINATION DE MEMBRES

RESOLUTION

C.M. 2018-09-08

CONSIDÉRANT leur intérêt d'être nommé membre de l'association de tourisme Pontiac;

CONSIDÉRANT la recommandation du comité de travail;

Il est proposé par le conseiller régional monsieur Alain Gagnon et résolu de nommer Mme Lynne Cameron, M. Gaston Allard et M. Gilles Dionne comme représentants de la MRC de Pontiac à la table de l'association Tourisme Pontiac.

ADOPTÉE

non-official translation

WHEREAS they shown interested in being a member of the Pontiac Tourism Association;

WHEREAS the recommendation of the working committee;

It is proposed by Regional Councillor Mr. Alain Gagnon and resolved to appoint Mrs. Lynne Cameron, Mr. Gaston Allard and Mr. Gilles Dionne as representatives of the MRC Pontiac at the table of the Association Tourisme Pontiac.

CARRIED

10 FINANCES

La préfète madame Toller demande que la préparation du budget soit présentée au prochain comité de travail Admin et Finances.

Warden Toller asks that the budget preparation be brought to the next Admin & Finance working committee.

RESOLUTION

C.M. 2018-09-09

LISTE DES COMPTES A PAYER ET LA LISTE DES COMPTES PAYÉS

Il est proposé par la conseillère régionale madame Kim Cartier-Villeneuve et unanimement résolu que le Conseil des maires de la MRC de Pontiac autorise le montant de 217 992.02\$ de la liste des comptes à payer de la MRC de Pontiac, et le montant de 183 265.32\$ de la liste des comptes payés.

APPROBATION DES DÉPENSES DE VOYAGE ET D'AFFAIRES DES ÉLUS DEPUIS LA DERNIÈRE RÉUNION

Il est également résolu que le Conseil des maires de la MRC de Pontiac autorise le montant payé pour les dépenses de frais de voyage et d'affaires des élus de la MRC de Pontiac au montant de 983.55\$ pour la période de paie 17 pour l'année 2018.

ADOPTÉE

LISTS OF ACCOUNTS PAYABLE AND LIST OF PAYMENTS

It is moved by Regional Councillor Mrs. Kim Cartier-Villeneuve and resolved that the Council of Mayors of the Pontiac MRC authorize the list of accounts payable in the amount of 217 992.02\$ and the list of payments in the amount of \$183 265.32.

APPROVAL OF THE TRAVEL AND BUSINESS EXPENSES OF ELECTED OFFICIALS SINCE THE LAST MEETING

It is also resolved that the Council of Mayors of the Pontiac MRC authorize the amount paid for the travel and business expenses of the elected officials of the MRC Pontiac in the amount of \$983.55 for pay periods and of the year 2018.

CARRIED

11 GESTION DU TERRITOIRE | MANAGEMENT OF TERRITORY11.1 APPROBATION RÉSOLUTION PPCMOI À BRISTOL**RESOLUTION**

C.M. 2018-09-10

ATTENDU QUE la Municipalité de Bristol a adopté le 4 septembre 2018 la résolution 18-09-108 adoptée en vertu du règlement 305 (PPCMOI) de la Municipalité de Bristol afin d'autoriser un projet agrotouristique au 19, 9e Rang Est;

ATTENDU QUE la MRC de Pontiac a reçu cette résolution le 12 septembre 2018 et qu'elle a 120 jours pour l'approuver si elle est conforme aux objectifs du Schéma d'aménagement et de développement ainsi qu'avec les dispositions du Document complémentaire, ou la désapprouver dans le cas contraire, conformément à la Loi sur l'aménagement et l'urbanisme;

ATTENDU QUE la résolution 18-09-108 adoptée en vertu du règlement 305 (PPCMOI) de la Municipalité de Bristol est conforme avec les objectifs du Schéma d'aménagement et de développement ainsi qu'avec les dispositions du Document complémentaire de la MRC de Pontiac;

Il est proposé par le conseiller régional monsieur Brent Orr et résolu d'approuver la résolution 18-09-108 adoptée en vertu du règlement 305 (PPCMOI) de la Municipalité de Bristol, conformément à l'article 137.3 de la Loi sur l'aménagement et l'urbanisme.

Il est également résolu que le projet devra respecter le *Cadre normatif pour le contrôle de l'utilisation du sol dans les zones de contraintes relatives aux glissements de terrain dans les dépôts meubles – Cartes du MERN (1976-1986)*, les dispositions portant sur les corridors d'intérêt esthétique et les dispositions portant sur la protection des rives.

Il est par ailleurs résolu d'émettre le certificat de conformité de ladite résolution.

ADOPTÉE

*non-official translation***Approval of Resolution 18-09-108 carried according to By-Law 305 (SCAOPI) of Bristol Municipality (Proposed Agritourism Project located at 19 Ninth Line East)**

WHEREAS the Municipality of Bristol carried on September 4, 2018, resolution 18-09-108 carried according to by-law 305 (SCAOPI) of Bristol Municipality in order to authorize an agritourism project located at 19 Ninth Line East;

WHEREAS Pontiac County received this resolution on September 12, 2018, and has 120 days to approve it if it is in line with the objectives of the Land Use and Development Plan and with the provisions of the Complementary Document or, if not, withhold the approval thereof, in accordance with an Act respecting Land Use Planning and Development;

WHEREAS resolution 18-09-108 carried according to by-law 305 (SCAOPI) of Bristol Municipality is in line with the objectives of the Land Use and Development Plan and with the provisions of the Complementary Document of Pontiac County;

It is moved by Regional councillor monsieur Brent Orr and resolved to approve resolution 18-09-108 carried according to by-law 305 (SCAOPI) of Bristol Municipality, in accordance with Article 137.3 of an Act respecting Land Use Planning and Development.

Be it further resolved that the project shall abide by the *Cadre normatif pour le contrôle de l'utilisation du sol dans les zones de contraintes relatives aux glissements de terrain dans les dépôts meubles – Cartes du MERN (1976-1986)*, the provisions regarding the corridors of aesthetic interest, and the provisions regarding the protection of riverbanks.

Be it further resolved to issue the certificate of conformity of the said resolution.

CARRIED

11.2 RÉSOLUTION OGAT**RESOLUTION**

C.M. 2018-09-11

ATTENDU QUE le gouvernement québécois déposait en mai 2018 le document d'orientation suivant en matière d'aménagement du territoire:

- Développement durable des milieux de vie (2^e version)

ATTENDU QU'une rencontre d'information et d'échanges relativement au projet d'*Orientations gouvernementales en matière d'aménagement du territoire* (OGAT), à laquelle ont participé des représentants de la Municipalité régionale de comté (MRC) de Pontiac, était tenue le 13 juin 2018 à Gatineau;

ATTENDU QUE le Ministère des Affaires municipales et de l'Occupation du territoire (MAMOT) reçoit des commentaires jusqu'à la mi-octobre 2018;

ATTENDU QUE la MRC de Pontiac a fait lecture des documents déposés par le MAMOT et les a analysés;

ATTENDU QUE la MRC de Pontiac a pris connaissance des commentaires d'autres MRC;

ATTENDU QU'une rencontre de travail et d'échanges s'est tenue avec les élus de la MRC de Pontiac le 31 juillet 2018;

ATTENDU QUE les *Orientations gouvernementales* en matière d'aménagement du territoire constituent la base du développement territorial des MRC et représentent les assises sur lesquelles le gouvernement approuve les documents de planification des MRC;

ATTENDU QUE la MRC de Pontiac est consciente des enjeux liés à l'aménagement du territoire et qu'elle accueille favorablement l'intégration dans les *Orientations gouvernementales* des principes du développement durable;

ATTENDU QUE la MRC de Pontiac est convaincue que l'intégration du développement durable dans la pratique de l'aménagement n'est pas incompatible avec la prise en compte des particularités rurales et régionales des territoires.

ATTENDU QUE la MRC de Pontiac retient d'abord dans les *Orientations gouvernementales* ses éléments très contraignants dans une perspective d'évitement et/ou de minimisation des impacts des activités humaines sur les secteurs non urbanisés. Cela se reflète notamment dans le vocabulaire utilisé.

ATTENDU QUE l'information qui reste incomplète en raison de multiples références à des documents d'accompagnement ou à des tableaux inexistantes ou inaccessibles favorise des commentaires qui nécessairement restent imprécis.

Il est proposé la conseillère régionale madame Karen Kelly d'abroger la résolution C.M. 2018-08-16 et d'adopter :

1. De reporter l'exercice de consultation au moment où les documents manquants seront disponibles

Ces documents à fournir devraient aussi inclure une analyse des coûts générés par les *Orientations gouvernementales* sur la gestion municipale et leurs impacts sur la fiscalité municipale.

D'ici là, le statu quo devrait être maintenu en matière d'aménagement du territoire.

2. D'inclure des obligations comparables pour les municipalités et le gouvernement québécois au sein d'une véritable « approche partenariale » (Document d'orientation : *Développement durable des milieux de vie*, p. 9)

Le gouvernement québécois suggère une « approche partenariale » entre lui et les municipalités qui semble cohérente avec la nouvelle Loi 122, laquelle reconnaît les municipalités comme des « gouvernements de proximité » jouissant d'une autonomie.

Or le nombre d'obligations des MRC mentionnées dans les *Orientations gouvernementales*, leur caractère souvent fort contraignant et leur durée contribuent à la perception d'un déséquilibre entre les obligations de chaque partie prenante au « partenariat ».

Si les municipalités doivent s'engager sur un horizon de 20 ans, les contributions mentionnées et connues du gouvernement du Québec au sein de ce partenariat s'étirent sur au plus 5 ans, que ce soit le FDT, le FARR et le PACC 2020.

Ainsi, sans une contribution claire du gouvernement du Québec qui soit aussi contraignante et sur un horizon de temps comparable à celle qu'il impose aux municipalités, ces dernières resteront des exécutantes.

À cet effet, le gouvernement du Québec devrait contribuer à bonifier les ressources humaines et financières supplémentaires qui seront nécessaires pour répondre aux nouvelles responsabilités des MRC.

3. De moduler certaines attentes afin d'offrir la flexibilité et l'opportunité de gérer les pressions de développement moindres dans les milieux ruraux

Le gouvernement reconnaît qu'il doit assouplir ses attentes afin d'offrir la flexibilité nécessaire pour tenir compte des spécificités rurales et régionales.

Ainsi, la MRC de Pontiac demande à ce que sa demande à portée collective, son règlement de contrôle intérimaire visant à permettre des usages non agricoles complémentaires à l'habitation dans l'affectation agroforestière et son projet de règlement de contrôle intérimaire relatif aux habitations autres qu'unifamiliales à l'intérieur des aires d'affectation Centre local puissent être maintenus à la suite de la révision du Schéma d'aménagement et de développement.

Par ailleurs, la MRC de Pontiac demande au gouvernement du Québec de préciser le concept de plan d'encadrement et de dévoiler le guide précisant les modalités de réalisation de ces plans.

Enfin, la MRC de Pontiac demande à ce que la note 10 de la page 69 du document OGAT – Développement durable des milieux de vie 2018 soit retirée.

ADOPTÉE

non-official translation

WHEREAS the Government of Québec tabled the following land-use planning document in May 2018:

Sustainable Development of Living Environments (2nd Version)

WHEREAS an information meeting on the draft governments' Guidelines titled: *Orientations gouvernementales en matière d'aménagement du territoire (OGAT)*, attended by representatives of the Regional County Municipality (MRC) Pontiac, was held on June 13th, 2018 in Gatineau;

WHEREAS the Department of Municipal Affairs and Land Occupancy (MAMOT) will receive comments up to mid-October 2018;

WHEREAS the MRC Pontiac has read the documents filed by the MAMOT and analyzed them;

WHEREAS the MRC Pontiac read the comments of other MRCs;

WHEREAS a meeting of work and exchanges was held with the elected officials of the MRC Pontiac on July 31, 2018;

WHEREAS these guidelines in land use planning will form the basis for the territorial development of the MRCs and represent the basis on which the government will approve the planning documents of the MRCs;

WHEREAS the MRC Pontiac is aware of the issues related to land use planning and welcomes the integration of the principles of sustainable development in the Government Guidelines;

WHEREAS the MRC Pontiac is convinced that the integration of sustainable development into the practice of development is not incompatible with taking into account the rural and regional specificities of the territories.

WHEREAS the MRC Pontiac first takes note of the very binding elements in the Guidelines with a view to avoiding and to minimizing the impacts of human activities on non-urbanized sectors. This is reflected in the vocabulary used.

WHEREAS information remains incomplete due to multiple references to non-existent or inaccessible documents and tables, and lead to necessarily imprecise comments.

It is proposed by Regional Councillor Mrs. Karen Kelly and resolved to repeal resolution C.M. 2018-08-16 and to adopt:

1. To postpone the consultation exercise when the missing documents get available

These documents should also include a cost analysis and an impact study on municipal taxation. In the meantime, the status quo should be maintained.

2. To include comparable obligations for municipalities and the Quebec government within a genuine "partnership approach" (Ref.: Sustainable development of living environments, page 9)

The Quebec government suggests a "partnership approach" with the municipalities that seems consistent with the new Act 122, which recognizes municipalities as autonomous "local governments".

The high number of MRCs' obligations mentioned in the Guidelines, their restrictive nature and their duration contribute to the perception of an imbalance between the obligations of each stakeholder in the "partnership".

While the municipalities are engaged in a 20-year horizon, the known government's commitment (FDT, FARR, PACC 2020) does not extend 5 years.

Therefore, without a clear commitment from the Government of Québec that is as binding as it imposes on municipalities, the MRCs will remain powerless executors.

Quebec should also contribute to the additional human and financial resources needed to meet the MRCs' new responsibilities.

3. To lower Quebec expectations in order to offer the flexibility and opportunity to manage the lesser development pressures in rural areas

The government recognizes that it must lower its expectations when development pressures are lesser in some municipalities.

Therefore, MRC Pontiac demands that its application of collective scope, its interim control by-law aiming to allow complementary non-agricultural uses to dwellings in the Agroforestry land use designation, and its draft interim control by-law regarding non-single family dwellings within Local Centre land use designation may still be in effect after the revision of the Land Use and Development Plan.

Furthermore, MRC Pontiac asks that the Quebec government releases precisions regarding comprehensive plans and unveils the guide intended to the realisation of such plans.

Finally, MRC Pontiac demands that note no. 10 of page 69 of the document OGAT – Développement durable des milieux de vie 2018 be withdrawn.

CARRIED

11.3 RÈGLEMENT 214-2015

RESOLUTION

C.M. 2018-09-12

Modification du Règlement de contrôle intérimaire 214-2015 visant à mieux encadrer les activités forestières sur le territoire

Considérant que le Conseil de la MRC de Pontiac souhaite mieux encadrer les activités forestières sur le territoire;

Il est proposé par le conseiller régional monsieur Gilles Dionne et résolu que le Conseil de la MRC de Pontiac modifie l'article 1.7 du Règlement de contrôle intérimaire 214-2015 et adopte le règlement à cet effet.

ADOPTÉE

Non-official translation

Amendment to the Interim Control By-Law 214-2015 aiming to Better Regulate Forestry Activities on the Land

Whereas Pontiac County Council wants to better regulate forestry activities on the land;

It is moved by Regional councillor Mr. Gilles Dionne and resolved that Pontiac County Council amends article 1.7 of the interim control by-law 214-2015 and carries the by-law to that effect.

CARRIED

11.4 RÈGLEMENT 2018-08 PORTANT SUR L'ANNEXION D'UNE PARTIE DE FORT-COULONGE PAR MANSFIELD-PONTEFRACT

RESOLUTION

C.M. 2018-09-13

ATTENDU QUE le conseil municipal de Mansfield-Pontefract a adopté le règlement 2018-08 visant à annexer une partie du territoire du Village de Fort-Coulonge et que ce territoire correspond à une partie du lot 4 840 662 du cadastre du Québec (extrémité est de la rue Principale);

ATTENDU QUE la MRC de Pontiac a reçu ce règlement le 28 août 2018 et qu'en vertu de l'article 138 de la Loi sur l'organisation territoriale municipale, la MRC doit, dans les 60 jours qui suivent la réception de la copie du règlement, faire connaître son avis sur la demande d'annexion, à défaut de quoi son accord est présumé;

ATTENDU QUE le projet d'annexion concerne davantage les deux municipalités et leurs citoyens respectifs;

Il est proposé par le conseiller régional monsieur Maurice Beauregard et résolu d'appuyer le règlement numéro 2018-08 de Mansfield-Pontefract décrétant l'annexion d'une partie du territoire du Village de Fort-Coulonge.

non-official translation

By-Law Number 2018-08 from Mansfield-Pontefract amalgamating Part of the Territory of the Village of Fort Coulonge

WHEREAS Mansfield-Pontefract municipal council adopted by-law 2018-08 aiming at amalgamating part of the territory of the Village of Fort Coulonge, and that this territory is made of part of lot 4 840 662 of the Quebec Cadastre (east end of Main Street);

WHEREAS Pontiac County received this by-law on August 28, 2018, and according to Article 138 of the Act respecting Municipal Territorial Organization, not later than 60 days after receiving copy of the by-law, the County shall transmit its opinion on the application for amalgamation, failing which its approval is presumed;

WHEREAS this amalgamation project regards more specifically the two affected municipalities and their citizens;

It is moved by Regional Councillor Mr. Maurice Beauregard and resolved to support by-law number 2018-08 from Mansfield-Pontefract amalgamating part of the territory of the Village of Fort Coulonge.

CARRIED

11.5 TAUX POUR LES BAUX DE VILLÉGIATURE | RATES FOR LEASES

RESOLUTION

C.M. 2018-09-14

MISE A JOUR DES LOYERS DES BAUX DE VILLÉGIATURES | LEASES

Attendu que la MRC de Pontiac et le ministre des Ressources naturelles pour et au nom du gouvernement du Québec ont signé une entente de délégation de la gestion foncière et de la gestion de l'exploitation du sable et du gravier sur les terres du domaine de l'État ;

Attendu que les modifications apportées au Règlement sur la vente, la location et l'octroi de droits immobiliers sur les terres du domaine de l'État sont en vigueur depuis le 1^{er} janvier 2016;

Attendu que parmi les modifications proposées au Règlement est la mise à jour des loyers des baux de villégiatures pour tenir compte de l'évolution de la valeur marchande des terres du domaine de l'État selon des rapports d'évaluation de la valeur marchande des terrains de référence des pôles d'attraction urbains qui ont été réalisés par des évaluateurs indépendants pour établir les valeurs de référence pour la période du 1^{er} janvier 2016 au 31 décembre 2020;

Attendu que suite aux rapports d'évaluation de la valeur marchande des terrains de référence, la valeur de référence pour le pôle d'attraction urbain de Fort Coulonge sera majorée de 14 000.\$ en 2015 à 37 000.\$ au 31 décembre 2020 soit une augmentation de valeur de 164%.

Attendu que selon les données d'évaluation, la MRC de Pontiac considère que la valeur de référence de 37 000.\$ pour l'année 2016 est un juste prix pour un bail de villégiature qui est desservi par des chemins d'accès de qualité supérieur ainsi que par les services Hydro Québec mais que cette valeur ne correspond pas à la majorité des baux de villégiature non desservis localisés sur le territoire de la MRC de Pontiac.

Attendu que le loyer annuel d'un terrain de villégiature est établi en fonction de quatre facteurs qui sont la superficie du terrain, la proximité d'un plan d'eau, la proximité du pôle d'attraction urbain et la valeur de référence établie au regard de ce pôle mais ne tient pas compte de la qualité des chemins d'accès au bail ainsi que les services disponibles.

Il est proposé par le conseiller régional monsieur Gilles Dionne et résolu de demander au Ministre de l'Énergie et des Ressources naturelles, M. Pierre Moreau, de reconsidérer l'augmentation du loyer annuel d'un terrain de villégiature afin d'inclure deux nouveaux facteurs pour établir le loyer soit la qualité des chemins d'accès au bail et les propriétés desservies ou non par Hydro Québec.

ADOPTÉE

non-official translation

Whereas the Pontiac and Minister of Natural Resources and for the Government of Quebec signed a land management delegation agreement for the management of the exploitation of sand and gravel on the land of the Domain of the State;

Whereas the amendments to the Regulations on the sale, lease and granting of immovable rights on lands of the Domain of the State are in force since January 1st, 2016;

Whereas among the proposed regulatory amendment is the updated of resorts leases, rents and reflect changes in the market value of the land of the Domain of the State according to the evaluation reports and the market value of land reference of urban focal points that have been made by independent evaluators to establish reference values for the period from 1st January 2016 to 31 December 2020;

Whereas after the evaluation reports of the market value of the reference fields, the reference value for the urban pole of Fort Coulonge will be increased by \$ 14 000 in 2015 to 37 000 \$ to 31 December 2020 is an increase in value 164%.

Whereas according to its data evaluation, the MRC Pontiac believes that the reference value of 37 000 \$ for the year 2016 is a fair price for a resort lease that is served by top quality and access roads by Hydro Québec services but that this value does not correspond to the majority of unserved resort leases located on the territory of the MRC Pontiac.

Whereas the annual rent of a resort lot is based on four factors that are land area, proximity to a lake, proximity to urban magnet and the reference value set in next to this pole but does not take into account the quality of access roads to the lease and services available.

It is proposed by Regional Councillor Mr. Gilles Dionne and resolved to ask the Minister of Energy and Natural Resources, Mr. Pierre Moreau, to consider the increase of the annual rent for a vacation lot to include two new factors in determining the rent is the quality of access roads to leases and serviced properties or not by Hydro Quebec.

CARRIED

12 INGÉNIEUR | ENGINEER

12.1 APPROBATION D'ACCOMPAGNEMENT DANS LA PRÉPARATION DE PLANS ET DEVIS POUR TRAVAUX PPJ,

RESOLUTION

C.M. 2018-09-15

ATTENDU QUE la MRC de Pontiac a des travaux de réfection à faire sur la PPJ tel que prévu au budget 2018 dans le cadre du programme d'aide financière à l'entretien de la Route verte;

ATTENDU QUE le service d'ingénierie de la MRC de Pontiac comporte seulement une personne et nécessite présentement une assistance pour la préparation de relevé topographique des ponceaux et pour l'étude hydraulique pour le dimensionnement des ponceaux;

ATTENDU QUE le service de génie municipal de la MRC de la Vallée de la Gatineau a accepté de collaborer avec la MRC Pontiac pour la conception des ponceaux projetés, ainsi que la préparation des plans, devis et documents d'appels d'offres pour un cout total estimé de 4,000\$;

Il est proposé par le conseiller régional monsieur Maurice Beauregard et résolu que le conseil de la MRC de Pontiac autorise l'ingénieure Kim Lesage à accepter le mandat du service de génie municipal de la MRC de la Vallée de la Gatineau pour une somme estimée de 4,000\$ en provenance du fond de l'entretien de la Route verte prévu au budget 2018.

ADOPTÉE

non-official translation

non-official translation

LOCAL ROAD INFRASTRUCTURE INTERVENTION PLAN

WHEREAS the MRC Pontiac has work to be done on the PPJ as planned in the 2018 budget as part of the program of financial assistance for the maintenance of the Route verte;

WHEREAS the engineering department of the MRC Pontiac is composed of solely one person and currently needs assistance for the preparation of topographic survey of culverts and for the hydraulic study for sizing culverts;

WHEREAS the municipal engineering department of the MRC of the Vallée de la Gatineau has agreed to collaborate with the MRC Pontiac for the design of the proposed culverts, as well as the preparation of plans, specifications and tender documents for a cost estimated total of \$ 4,000;

It is moved by the Regional Councillor Mr. Maurice Beauregard and resolved that the council of the MRC Pontiac authorizes the engineer Kim Lesage to accept the mandate of the municipal engineering department of the MRC of the Vallée de la Gatineau with the money to be taken from the maintenance funds of the Route verte as budgeted in 2018.

12.2 DENEIGEMENT | SNOW REMOVAL

RESOLUTION

C.M. 2018-09-16

Il est proposé par la conseillère régionale madame Colleen Larivière et résolu de déclencher le processus d'appel d'offre pour le déneigement pour l'année 2018-2019 pour le terrain de la MRC de Pontiac.

CARRIED

non-official translation

It is moved by Regional councillor Mrs. Colleen Larivière and resolved to launch the call to tender for the snow removal for the MRC Pontiac building for the year 2018-2019.

CARRIED

13 DÉVELOPPEMENT ÉCONOMIQUE | ECONOMICAL DEVELOPMENT

Nous enregistrons le départ de madame Karen Kelly à 19:05:13
We register the departure of Mrs. Karen Kelly at 19:05:13

13.1 RECOMMANDATION DU COMITÉ D'INVESTISSEMENT | INVESTMENT COMMITTEE RECOMMENDATIONS

RESOLUTION

C.M. 2018-09-17

ATTENDU QUE les projets ont été analysés par le comité d'investissement de la MRC de Pontiac;

ATTENDU QUE les projets ont été présentés au comité plénier;

ATTENDU QUE les projets recommandés au conseil régional répondent aux critères de la Politique de soutien aux entreprises et à la Politique commune d'investissement;

ATTENDU QUE les projets sont des projets structurants et d'envergure;

ATTENDU QUE les projets sont des projets qui créent des emplois immédiatement et dans les 3 prochaines années;

ATTENDU QUE les budgets sont disponibles;

Il est proposé par le conseiller régional monsieur Brent Orr et résolu d'accorder les fonds suivants :

- Projet MRC-CI-2018-09-06 : 3 840,00 \$ de subvention provenant de la Politique de soutien aux entreprises pour faire creuser un puits artésien pour avoir suffisamment d'eau pour accommoder l'hébergement des touristes et des jeunes pour les camps d'été et d'hiver.
- Projet MRC-CI-2018-09-09 : 25 000 \$ de subvention provenant de la Politique de soutien aux entreprises pour aider à la construction d'infrastructures pour un centre équestre qui offre le programme « Equine Facilitated Learning Programs ». Ce programme d'apprentissage facilité par les chevaux vise à aider une clientèle diversifiée éprouvant certaines difficultés comme la peur, l'anxiété, le harcèlement, le trouble de stress post-traumatique, etc. en utilisant la relation particulière qui se développe entre l'homme et le cheval.
- Projet MRC-CI-2018-09-10: 1 999,50 \$ de subvention provenant de la Politique de soutien aux entreprises pour désirent rendre leur site internet transactionnel de façon à faciliter et augmenter les ventes tout en minimisant les coûts. Ils ont reçu une soumission au montant de 3 999\$ avant taxes pour le réaliser. Ce projet est tout à fait acceptable selon la Politique du PSE puisqu'il est question d'accroissement des ventes, de la création d'emplois et finalement selon les paramètres touchant les projets de « Transfert et relève » de la politique.
- Projet MRC-CI-2018-09-13 :37 498,00 \$ de subvention provenant de la Politique de soutien aux entreprises pour l'achat d'équipement qui permettra la diversification des produits, le raffinement de ces produits, l'accréditation du ministère des transports de l'Ontario et le développement de nouveaux marchés.

LE VOTE EST APPELÉ

Conseiller régional monsieur Serge Newberry inscrit son dissidence en raison que il a été refusé access à l'information.

La résolution portant le numéro de référence C.M. 2018-09-17 est réputée être adoptée sur division.

non-official translation

WHEREAS the projects were analyzed by the investment committee of the MRC Pontiac;

WHEREAS the projects had been presented to the plenary committee;

WHEREAS the projects recommended to the Regional Council meet the criteria of the Business Support Policy;

WHEREAS the projects are growth generating and extensive;

WHEREAS the projects will create jobs immediately and within the next 3 years;

WHEREAS the available budget;

It is moved by Regional Councillor Mr. Brent Orr and resolved to grant the following grants:

- Project MRC-CI-2018-09-06: \$3,840 grant from the Business support policy PSE for an artesian well to have enough water to accommodate the lodging of tourists and children for summer and winter camps.

- Project MRC-CI-2018-09-09: \$25,000 grant from the Business support policy PSE to help with the construction of infrastructures for an equestrian center which offers « Equine Facilitated Learning Programs ». This learning program facilitated by the use of horses is designed to help a diversified clientele experiencing some difficulties such as fear, anxiety, harassment, post-traumatic stress disorder, etc. using the special relationship which is develops between man and horse.

- Project MRC-CI-2018-09-10: \$1,999.50 grant from the Business support policy PSE to create their transactional internet site in order to facilitate and increase sales while minimizing costs. his project is perfectly acceptable according to policy of the PSE since it is question of sales growth and creating jobs.

- Project MRC-CI-2018-09-13: \$37,498 grant from the Business support policy PSE to buy equipment that will allow the company to diversify their products, refine the products, lab tests to get the CASL accreditation from the Transport Ministry of Ontario and develop new markets.

THE VOTE IS CALLED

Mr. Serge Newberry registers his dissidence because he feels that he was refused access to the information.

The motion carrying the number C.M. 2018-09-17 is renowned carried with a majority.

Nous enregistrons le retour de Mme Karen Kelly à 19:07:38
We register the return of Mrs. Karen Kelly at 19:07:38

Nous enregistrons le départ de Préfète madame Jane Toller à 19:09:02
We register the departure of Warden Mrs. Toller at 19:09:02

Préfète adjointe Madame Kim Cartier Villeneuve préside la rencontre
Pro-Warden Mrs. Kim Cartier Villeneuve chairs the meeting.

13.2 CANAMEX

RESOLUTION

C.M. 2018-09-18

ATTENDU que CANAMEX est un projet conjoint entre plusieurs MRC de l'Ouest du Québec et les états du Vermont et de New York pour l'établissement d'une route agro-touristique;

ATTENDU que CANAMEX est un projet structurant pour le Pontiac qui contribue à sa promotion touristique et au développement local d'entreprises agricoles et de transformation alimentaire artisanale;

ATTENDU qu'une activité de promotion/réseautage présidé par le comité de développement de la MRC de Pontiac se tiendra le 17 octobre au Spruceholme Inn à Fort-Coulonge;

ATTENDU que la SADC a contribué pour un montant pour le financement de cette activité;

ATTENDU que des demandes de financement ont aussi été adressées aux députés fédéral et provincial ;

Il est proposé par le conseiller régional monsieur Alain Gagnon et résolu que la MRC de Pontiac contribue à la SADC pour un montant de 2500\$ afin de promouvoir cet événement prévu les 16-17 octobre 2018.

ADOPTÉE

non-official translation

WHEREAS CANAMEX is a joint project between several MRCs of Western Quebec and the states of Vermont and New York for the establishment of an agro-tourism road;

WHEREAS CANAMEX is a structuring project for the Pontiac which contributes to its tourism promotion and the local development of agricultural businesses and artisanal food processing;

WHEREAS a promotional / networking activity which will be presided by the MRC Pontiac Development Committee will be held on October 17th 2018 at the Spruceholme Inn Fort-Coulonge;

WHEREAS SADC has contributed to fund this activity;

WHEREAS funding requests have also been sent to federal and provincial members;

It is proposed by Regional Councillor Mr. Alain Gagnon and resolved that the MRC Pontiac contributes the sum of 2500\$ to the SADC for the promotion of this activity scheduled for October 16 & 17, 2018.

CARRIED

Nous enregistrons le retour de Préfète Toller à 19H10:37
We register the return of Warden Toller at 19:10:37

13.3 ENTENTE AVEC LES MAISONS DES JEUNES DU PONTIAC

RESOLUTION

C.M. 2018-09-19

Attendu que la MRC de Pontiac gère les dossiers 'Apprendre à nager' ainsi que 'Hockey récréatif';

Attendu que Vision 20/20 indique que le Pontiac sera une terre appréciée pour la vitalité de ces villages et pour la diversité de ses offres en cultures, en éducation et en **loisirs & sports**;

Attendu que 'Les maisons des jeunes du Pontiac (MDJ), est un organisme qui dessert le territoire de la MRC Pontiac;

Attendu que Les maisons des jeunes du Pontiac est un organisme qui est crédible et a la main-d'œuvre pour exécuter les programmes d'hockey récréatif et 'Apprendre à nager'.

Il est proposé par le conseiller régional Maurice Beauregard et résolu que la MRC de Pontiac aura une entente avec Les maisons des jeunes du Pontiac pour la gestion des programmes 'Apprendre à nager automne 2018 (1850\$) et Hockey récréatif hiver 2018-2019 (2500\$)'.
'

Il est également résolu que la MRC de Pontiac versera les fonds nécessaire pour le bon fonctionnement de ces deux programmes à partir du budget Sports et loisirs.

ADOPTÉE

on-official translation

WHEREAS the MRC Pontiac is mandated to run the 'Learn to swim' and 'Recreational hockey' programs;

Whereas Vision 20/20 states that the Pontiac will be a land where community hubs thrive and where a wide variety of cultural, educational sports & recreations opportunities are offered;

WHEREAS 'Les maisons des jeunes du Pontiac' serves the Pontiac county region;

Whereas Les maisons des jeunes du Pontiac is a credible organisation and has the man power to run both programs.

It is proposed by Regional Councillor Maurice Beauregard and resolved that the MRC Pontiac sign an agreement with Les maisons des jeunes du Pontiac to oversea and execute both the 'Learn to swim Fall 2018' (\$1850'Recreational hockey winter 2018-2019' programs (\$2500).

It is also resolved that the MRC Pontiac will allocate the funds necessary for the success of both programs from the Sports and leisure budget.

CARRIED

13.4 RÉTABLIR LA NOMINATION DE SERGE NEWBERRY SUR LE COMITÉ DU GIT

RESOLUTION

C.M. 2018-09-20

Il est proposé par le conseiller régional M. Maurice Beauregard et résolu de réintégrer M. Serge Newberry au sein du comité GTI.

Il est également résolu que la Préfète Mme Toller rédige un courriel à l'attention de M. MacHan pour demander une réunion cet automne, un rapport public et un plan pour le comité dans son ensemble.

ADOPTÉE

It is moved by Regional Councillor Mr. Maurice Beauregard and resolved to reinstate M. Serge Newberry on the SWAT committee.

It is also resolved that Warden Toller will draft an email to M. MacHan asking for a meeting this fall, a public report and a plan moving forward with the committee as a whole.

CARRIED

14 CORRESPONDANCE - COURRIEL | CORRESPONDENCE - EMAIL

14.1 APPUI À LA MUNICIPALITÉ DE MANSFIELD-ET-PONTEFRACT DANS SA VOLONTÉ DE FAIRE PARTIE DU RÉSEAU DES VILLAGES RELAIS CONJOINTEMENT AVEC LA MUNICIPALITÉ DE FORT-COULONGE

RESOLUTION

C.M. 2018-09-21

CONSIDÉRANT la résolution C.M. 2018-06-39;

Il est proposé par le conseiller régional monsieur David Rochon et résolu que la MRC de Pontiac appuie la municipalité de Mansfield-et-Pontefract qui désire faire partie du réseau des villages-relais conjointement avec la municipalité de Fort-Coulonge.

ADOPTÉE

non-official translation

SUPPORT FOR THE MUNICIPALITY OF MANSFIELD-ET-PONTEFRACT IN ITS WILL TO BE PART OF THE NETWORK OF RELAY VILLAGES IN CONJUNCTION WITH THE MUNICIPALITY OF FORT-COULONGE

CONSIDERING resolution C.M. 2018-06-39;

It is moved by the Regional Councilor Mr. David Rochon and resolved that the MRC Pontiac supports the municipality of Mansfield-et-Pontefract, which wishes to be part of the network of relay villages jointly with the municipality of Fort-Coulonge.

CARRIED

15 DIVERS | MISCELLANEOUS

15.1 YOUTH COUNCIL | CONSEIL JEUNESSE

RESOLUTION

C.M. 2018-09-22

CONSIDÉRANT que la MRC de Pontiac souhaite créer un Conseil des jeunes du Pontiac composé de 18 élèves âgés de 16 à 18 ans représentant chacun la municipalité où ils habitent;

CONSIDÉRANT que les réunions se tiendront tous les mois et se tiendront dans la salle du conseil d'Elsie Gibbons à la MRC de Pontiac;

CONSIDÉRANT que le terme sera jusqu'en septembre de l'année suivante;

CONSIDÉRANT que le conseil des jeunes apportera les priorités des jeunes au conseil des maires de la MRC et fournira également leur voix au conseil des maires sur de nombreuses questions;

CONSIDÉRANT qu'un agent de liaison du MRC sera sélectionné ultérieurement;

Il est proposé le conseiller régional monsieur John Armstrong et résolu que l'annonce de ce nouveau conseil soit envoyée aux écoles secondaires, aux cégeps et aux conseils municipaux. Les étudiants intéressés doivent soumettre leurs noms et résumer à leur bureau municipal local. La date limite de sélection des noms devrait être le vendredi 19 octobre 2018. »

Il est également résolu que l'on espère que la première réunion aura lieu en novembre 2018.

ADOPTÉE

CONSIDERING the MRC Pontiac wishes to create a Pontiac Youth Council which will consist of 18 students between the ages of 16-18 years each representing the municipality that they live in;

CONSIDERING the meetings will be held on a monthly basis and will be held in the Elsie Gibbons Board Room at the MRC Pontiac;

CONSIDERING the term will be until September of the following year;

CONSIDERING the Youth Council will bring priorities of the youth to the MRC Council of Mayors and will also provide their voice to the Council of Mayors on many issues;

CONSIDERING an MRC liaison will be selected at a later date;

It is moved by Regional Councillor Mr. John Armstrong and resolved that an announcement of this new Council will be sent to the high schools, CEGEP and municipal councils. Interested students should submit their names and resumes to their local municipal office. The deadline for selection of names should be Friday October 19th 2018.”

It is also resolved that it is hoped that the first meeting will be held in November 2018.

CARRIED

15.2 APPUI EN PRINCIPE POUR LE PROJET D'UN PARC NATIONALE À L'ÎLE-DU-GRAND-CALUMET

RESOLUTION

C.M. 2018-09-23

Il est proposé par le conseiller régional monsieur Maurice Beauregard et résolu que la MRC Pontiac appuie en principe le projet d'un parc nationale à l'Île du Grand Calumet.

Il est également résolu que Kim Lesage, Ingénieur pour la MRC de Pontiac, prendra la place du directeur de développement économique sur le comité du parc national.

ADOPTÉE

It is moved by Regional Councillor Mr. Maurice Beauregard and resolved that the MRC Pontiac supports in principal the project of a National Park on Calumet Island.

It is also resolved that Ms. Kim Lesage, Engineer for the MRC Pontiac, will replace the Director of Economic Development on the committee for the national park.

CARRIED

15.3 Avis - Renouvellement d'une autorisation de sentier multifonctionnel - 720 265 00 000

RESOLUTION

C.M. 2018-09-24

Il est proposé par la conseillère régionale Mme Doris Ranger et résolu que la MRC de Pontiac signifie l'intention de renouveler le sentier Rocher à l'oiseau tel qu'auparavant identifier.

ADOPTÉE

It is proposed by Regional Councilor Doris Ranger and resolved that the MRC Pontiac signifies their intention to renew the Oiseau Rock trail as previously identified.

CARRIED

16 HUIS CLOS FLOTTANT | FLOATING IN-CAMERA

Aucun - None

17 FERMETURE | CLOSING

RESOLUTION

C.M. 2018-09-25

Il est proposé par le conseiller régional monsieur Donald Gagnon et résolu de terminer la rencontre du conseil régional de la MRC Pontiac du à 19:21:18

ADOPTÉE

It is moved by Regional councillor Mr. Donald Gagnon and resolved to close the meeting of of the Regional County at 19:21:18.

CARRIED

Bernard Roy
Directeur général et secrétaire-trésorier

Jane Toller
Préfète